



COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 02 SEPTEMBRE 2020 A 18 H 30

COMPTE-RENDU DE REUNION

Etaient présents :

	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
CC du Bonnevalais	Charles BOBET, Benoit GESLIN, Bernard GUILLAUMIN, Olivier HOUDY, Eric JUBERT, Bruno LHOSTE, Michel MARTIN, Alain ROULLEE	Jean-Claude SALLE
CC Entre Beauce et Perche	Eric BRULE, Vincent CARNIS, Michèle CAT, Jérémy FERRON, David GALLOU, Gérard HUET, Patrick MARTIN, Bruno TARANNE, François-Xavier TOUTUT	HAMON Bruno
CC du Grand Châteaudun	Hugues d'AMECOURT, Bertrand ARBOGAST, Jean-Claude BELFORT, Nicolas BELHOMME, Michel BOISSIERE, Jean-Yves DEBALLON, Jean-Marie DEVIMEUX, Philippe GASSELIN, Eric GRENADOU, Jean-Marc HALLOUIN, Arnaud JARDIN, David JOSEPH, Guy LECAILLE, Gérard LEGRET, Didier LEMOINE, Nicolas LIGNEAU, Franck MARCHAND, Raphaël MERCERON, Jocelyne NICOL, Jean-Michel PELLETIER	Bruno CHARTIER
CC du Perche	Jean-François FILLON, Jean-Marie HARDY, Alain TESSIER	
Chartres Métropole	Jean-François PLAZE, Dominique MAROQUIN, Patrick RIVIERRE	
CC des Terres de Perche	ADAM Yvette, BOUTELOUP Jean-François, Jérôme GARNIER, Martial LECOMTE, MONNIER David	

Etaient absents et excusés :

	<u>Délégués titulaires</u>
CC du Bonnevalais	Guillaume ROGER DE CAMPAGOLLE, Michel THEYS
CC entre Beauce et Perche	Caroline JALLERAT
CC du Grand Châteaudun	Samuel BOISSEAU, Gérald MACHUREZ, Isabelle MIGNOT (donne pouvoir à Hugues d'AMECOURT), Jean-Yves PANAI (donne pouvoir à Bertrand ARBOGAST), Dominique SALVY (donne pouvoir à Philippe GASSELIN)
CC du Perche	Nick DESCHAMPS, Ludovic RAYMOND
Chartres Métropole	François PELTIER
CC des Terres de Perche	-

Assistaient également à la réunion :

Philippe VIGIER, Député

Michel BOISARD, Président sortant

SMAR Loir 28 : Céline MORIN, Benoit BASCIO et Alexandre THIERRY

INTRODUCTION

Bien qu'il ne soit pas délégué au SMAR Loir 28, Philippe VIGIER prend la parole pour remercier M. Michel BOISARD, Président sortant, du travail accompli depuis la création du syndicat le 1^{er} janvier 2012. Il retrace l'historique de la création du syndicat, qui n'a pas été une chose simple : fusionner 4 syndicats avec des compétences très différentes.

Il encourage les délégués à poursuivre la dynamique engagée et soutient la candidature de Patrick MARTIN, Maire de Mottereau, délégué à la communauté de communes Entre Beauce et Perche.

Michel BOISARD remercie Philippe VIGIER. Il précise que son seul regret sera de ne pas avoir pu travailler de concert avec l'association de sauvegarde des moulins pendant la durée de son mandat.

Le quorum étant atteint, il demande au doyen d'âge de l'assemblée de se faire connaître pour procéder à l'élection du président du syndicat.

Jean-Claude SALLE étant le doyen, il préside la séance pour l'élection du Président.

DÉLIBÉRATIONS

➤ **CS 2020-18 Election du Président du SMAR Loir 28**

Jean-Claude SALLE demande aux candidats à la présidence du SMAR Loir 28 de se faire connaître.

Patrick MARTIN présente sa candidature. Il se présente aux membres de l'assemblée.

Aucun autre délégué n'est candidat.

Il est donc procédé aux votes à bulletin secret.

Patrick MARTIN obtient 49 votes pour. Disposant de la majorité absolue au 1^{er} tour, il est donc élu Président du SMAR Loir 28. Il assure la Présidence de la séance pour les délibérations suivantes.

Il décide de porter un point supplémentaire à l'ordre du jour. Il n'y a pas d'opposition.

Il propose de nommer M. Michel BOISARD, Président d'honneur du syndicat. Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

➤ **CS 2020-19 Composition du bureau et nombre de vice-présidences**

Patrick MARTIN propose que chaque communauté de communes dispose d'au moins 1 vice-présidence à l'exception d'Entre Beauce et Perche puisqu'il est issu de cette dernière. 3 vice-présidences sont proposées pour la communauté de communes du Grand Châteaudun au vu de sa représentativité au sein du territoire du SMAR Loir 28.

La composition du bureau adoptée est la suivante :

Membres du syndicat	Délégués siégeant au comité syndical	Composition du bureau	
		Nombre de membres au bureau	Vice- Président
Communauté de communes du Grand Châteaudun	25	7	3
Communauté de communes du Bonnevalais	10	2	1
Communauté de communes Entre Beauce et Perche	10	3	Président
Communauté de communes du Perche	5	1	1
Communautés de communes Terres de Perche	5	1	1
Chartres Métropole	4	1	1
TOTAL	59	15	8

➤ **CS 2020-20 Election des Vice-Présidents et des membres du bureau**

Dans la continuité de la délibération précédente, il est procédé à l'élection des vice-présidents représentant le SMAR Loir 28. Le vote est réalisé à bulletin secret et à la majorité absolue selon les mêmes modalités que pour la Présidence.

M. Jean-François PLAZE intervient en demandant que Chartres Métropole ne dispose pas de vice-présidence, son territoire étant petit et ne comportant pas de cours d'eau.

Patrick MARTIN répond qu'il y a tout de même des vallées sur ce territoire et qu'il est important que tous les adhérents du syndicat soient représentés pour une bonne gouvernance.

1. Election du 1^{er} Vice-Président

Candidat : Gérard LEGRET

Votants : 50

Pouvoirs : 3

Blancs : 2

Exprimés : 50

Abstention : 3

M. Gérard LEGRET obtient 48 votes pour. Il est élu à la majorité absolue au 1^{er} tour.

M. Gérard LEGRET est élu 1^{er} vice-président.

2. Election du 2^{ème} Vice-Président

Candidats : Dominique MAROQUIN, Jean-François PLAZE

L'assemblée demande aux 2 candidats de se présenter.

Votants : 50

Pouvoirs : 3

Blancs : 1

Exprimés : 52

Abstention : 1

Mme Dominique MAROQUIN obtient 42 votes pour.

Jean-François PLAZE obtient 9 votes pour.

Mme Dominique MAROQUIN est élue 2^{ème} vice-présidente à la majorité absolue au 1^{er} tour.

3. Election du 3^{ème} Vice-Président

Candidat : Philippe GASSELIN

Votants : 50

Pouvoirs : 3

Blancs : 2

Exprimés : 52

Abstention : 1

M. Philippe GASSELIN obtient 50 votes pour. Il est élu à la majorité absolue au 1^{er} tour.

M. Philippe GASSELIN est élu 3^{ème} vice-président.

4. Election du 4^{ème} Vice-Président

Candidat : Jean-Marie HARDY

Votants : 50

Pouvoirs : 3

Blancs : 3

Exprimés : 52

Abstention : 1

M. Jean-Marie HARDY obtient 49 votes pour. Il est élu à la majorité absolue au 1^{er} tour.

M. Jean-Marie HARDY est élu 4^{ème} vice-président.

5. Election du 5^{ème} Vice-Président

Candidat : Eric JUBERT

Votants : 50

Pouvoirs : 3

Blancs : 7

Exprimés : 52

Abstention : 1

M. Eric Jubert obtient 45 votes pour. Il est élu à la majorité absolue au 1^{er} tour.

M. Eric Jubert est élu 5^{ème} vice-président.

6. Election du 6^{ème} Vice-Président

Candidat : Nicolas BELHOMME

Votants : 50

Pouvoirs : 3

Blancs : 2

Exprimés : 52

Abstention : 1

M. Nicolas BELHOMME obtient 50 votes pour. Il est élu à la majorité absolue au 1^{er} tour.

M. Nicolas BELHOMME est élu 6^{ème} vice-président.

7. Election du 7^{ème} Vice-Président

Candidat : Martial LECOMTE

Votants : 50

Pouvoirs : 3

Blancs : 4

Exprimés : 52

Abstention : 1

M. Martial LECOMTE obtient 48 votes pour. Il est élu à la majorité absolue au 1^{er} tour.

M. Martial LECOMTE est élu 7^{ème} vice-président.

La composition du bureau est la suivante :

Communauté de communes	Vice-Présidents Membres	Délégués Membres
Communauté de communes du Grand Châteaudun	BELHOMME Nicolas GASELIN Philippe LEGRET Gérard	ARBOGAST Bertrand DEBALLON Yves DEVIMEUX Jean-Marie JARDIN Arnault LECAILLE Guy MERCERON Raphaël PELLETIER Jean-Michel
Communauté de communes du Bonnevalais	JUBERT Eric	GUILLAUMIN Bernard HOUDY Olivier
Communauté de communes Entre Beauce et Perche	MARTIN Patrick (Président)	CARNIS Vincent CAT Michèle TARANNE Bruno
Communauté de communes du Perche	HARDY Jean-Marie	TESSIER Alain
Communautés de communes Terres de Perche	LECOMTE MARTIAL	GARNIER Jérôme
Chartres Métropole	MAROQUIN Dominique	RIVIERRE Patrick

➤ **CS 2020-21 Désignation des membres de la commission vallées**

Patrick MARTIN demande à Dominique MAROQUIN, Présidente de la commission vallées, d'exposer le mandat de cette commission : elle se réunit une fois par an afin d'acter le programme de travaux de curage des vallées. Elle discute des priorités d'intervention et valide les secteurs d'intervention en fonction des travaux déjà réalisés et des linéaires proposés par les communes ou communautés de communes.

Monsieur le Président demande aux délégués intéressés par cette commission de se faire connaître. Il explique qu'il serait bon que chaque communauté de communes soit représentée par au moins 2 délégués. Il rappelle que le nombre de membres n'est pas limité, toute candidature est recevable.

Les délégués membres de la commission vallées sont les suivants :

Nom	Prénom
MARTIN	Patrick
MAROQUIN	Dominique
BOUVELOUP	Jean-François
HARDY	Jean-Marie
TARANNE	Bruno
HOUDY	Olivier
LEGRET	Gérard
LIGNEAU	Nicolas

➤ **CS 2020-22 Désignation des membres de la commission d'appel d'offres (CAO) du SMAR Loir 28**

Conformément à l'article L. 1411-5 du CGCT, la composition entérinée pour la CAO est la suivante :

Nom	Prénom	Membre
MARTIN	Patrick	Titulaire
GASELIN	Philippe	Titulaire
LEGRET	Gérard	Titulaire
HARDY	Jean-Marie	Titulaire
PELLETIER	Jean-Michel	Titulaire
MAROQUIN	Dominique	Titulaire

Nom	Prénom	Membre
HUET	Gérard	Suppléant
DEBALLON	Jean-Yves	Suppléant
LECOMTE	Martial	Suppléant
JARDIN	Arnault	Suppléant
LHOSTE	Bruno	Suppléant

➤ **CS 2020-23 Indemnité du Président et des vice-présidents**

Patrick MARTIN informe que 35 600 € ont été inscrits au budget primitif 2020 concernant les indemnités des élus.

Le nombre d'élus (vice-présidents et président) pouvant bénéficier d'une indemnité ayant diminué, il est proposé de revoir le taux des indemnités dans le respect de l'enveloppe budgétaire allouée.

Les taux votés sont les suivants :

	Indemnité des élus					
	Taux (% de l'indice terminal)			Indemnité brute mensuelle		
	Max	Actuel	Nouveau	Max	Actuelle	Nouvelle
Président	29,53	16,22	18	1 148,54 €	630,86 €	700,09 €
Vice-Président	11,81	6	7,75	459,34 €	233,36 €	301,42 €

➤ **CS 2020-24 Délégation signature du Président**

Les délégations attribuées au Président pour la durée de son mandat sont les suivantes :

- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget et que les actions sont inscrites au programme d'intervention de l'année,
- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés subséquents de travaux, de fournitures et de services lorsque les crédits sont prévus au budget et que les actions sont inscrites au programme d'intervention de l'année,
- de passer les contrats d'assurance relatifs au syndicat, ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre afférentes,
- de conclure toutes conventions et leurs avenants,
- de déposer et signer les dossiers réglementaires et les demandes de subventions pour les opérations prévues au programme annuel d'actions du syndicat, préalablement validé par le comité syndical, dans la limite des crédits prévus au budget,
- de signer, dans la limite des crédits prévus au budget, les divers contrats au nom du SMAR Loir 28 et leurs avenants,
- de fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués huissiers de justice et experts,
- d'intenter, au nom du SMAR Loir 28, les actions en justice ou défendre le syndicat dans les actions intentées contre lui.
- autoriser le Président à donner délégation à un ou plusieurs vice-présidents pour signer, en son lieu et place, en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation.
- demander d'informer le comité syndical, lors de chaque réunion, des travaux du bureau et des attributions exercées par le Président par délégation du comité syndical.

➤ **CS 2020-25 Approbation du compte rendu de la séance du 04 mars 2020**

Le compte-rendu de la séance du 04 mars 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents.

➤ **CS 2020-26 Approbation du rapport d'activités 2019**

Céline MORIN présente le bilan des actions réalisées en 2019. Elle précise que ce rapport sera adressé à toutes les communautés de communes et qu'il est en ligne sur le site internet du syndicat. Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité des membres présents.

➤ **CS 2020-27 Lieu des séances du comité syndical**

Les délégués adoptent à l'unanimité la possibilité de tenir les séances du comité syndical dans d'autres communes. Il est précisé que le lieu doit rester assez central et que le covoiturage doit être privilégié.

La séance est levée à 20h00.

Fait à Bonneval, le 04 septembre 2020

Patrick MARTIN

Président du SMAR Loir 28

SYNDICAT D'AMENAGEMENT
ET DE RESTAURATION
DU BASSIN DU LOIR
BONNEVAL - EURE ET LOIR

